



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction interrégionale de la mer  
Nord Atlantique-Manche Ouest

Brest, le 16/01/19

Division des Infrastructures et des Equipements  
de Sécurité Maritimes

Subdivision de Phares et Balises de BREST

Nos réf. : PR 04/19

Vos réf. :

Affaire suivie par : Philippe RAVET

philippe.ravet@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 02 21 09 58 09 - Fax : 02 21 09 58 02

Courriel : spbb.diesm.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

DECISION N° 2019/12

**Le directeur interrégional de la mer – Nord Atlantique-Manche Ouest**

**Vu :**

- Le décret n°2017-1653 du 30 novembre 2017 relatif à la signalisation maritime ;
- L'arrêté du 30 novembre 2017 portant définition du système de balisage maritime et de son référentiel nautique ;
- L'arrêté du 30 novembre 2017 relatif au traitement des dossiers de signalisation maritime ;
- L'avis aux navigateurs « bouée relevée de sa position » du 22 février 2018 ;
- Le dossier de présentation de la subdivision Phares&Balises de Brest du 10 septembre 2018
- L'avis favorable de l'expert nautique du 25 octobre 2018 ;
- L'avis favorable de la commission nautique locale du 13 décembre 2018 ;

**DECIDE**

**Article 1 :**

de statuer sur la suppression de la bouée de marque Danger isolé « SWANSEA VALE » (ESM 29A00348, avant goulet de Brest).

**Article 2 :**

Classés comme ESM, ces éléments sont à la charge de l'État et sous sa responsabilité.

**Article 3 :**

Les modifications apportées au balisage sont les suivantes :

NOM	POSITION WGS84	N°ALADIN	CARACTÉRISTIQUES INITIALES	MODIFICATIONS
BOUÉE DU SWANSEA VALE	48°18,274' N 04°38,841' W	29A00348	FL(2)W.6S 4M N°MMSI 992271302	SUPPRIMÉE

**Article 4 :**

La suppression prévue devra faire, en application des textes en vigueur, l'objet d'une diffusion réglementaire de l'information nautique et d'une transmission au SHOM. Cette décision prend effet, pour chaque élément, à la date de réalisation de l'opération confirmée par l'information nautique correspondante.

Le Directeur Interrégional de la mer  
et par délégation le directeur adjoint

p.o.  
à la sécurité maritime  
Division Infrastructure et Equipements  
de Sécurité Maritime  
Le chef de service

**Nicolas AUGER**

**Eric VASSOR**

destinataires :

- Directeur de la direction technique Eau, Mer et Fleuves du CEREMA (DtecEMF, DT/TSMF)
- Shom (département « information et ouvrages nautiques »), président de la commission des phares et des autres aides à la navigation
- Bureau SM4 de la DAM, secrétariat de la commission des phares et des autres aides à la navigation